

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 22 février 2012

Révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire: ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC, le 22 février 2012, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés. Nous vous adressons en annexe le projet mis en consultation en vous invitant à nous transmettre votre prise de position.

Ce projet vise d'une part à adapter l'ordonnance sur l'aménagement du territoire du 28 juin 2000 (OAT; RS 700.1) à la révision partielle de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) adoptée le 23 décembre 2011 pour mettre en œuvre l'initiative cantonale « Constructions hors des zones à bâtir », déposée le 26 mai 2008 par le canton de Saint-Gall. Il comprend d'autre part une révision de l'article 34a alinéa 1 lettre c OAT. A certaines conditions, des bâtiments situés en zone à bâtir pourront être approvisionnés en chaleur produite par une centrale de chauffage à bois située dans une exploitation agricole même si le centre de l'exploitation agricole disposant d'une installation de chauffage ne jouxte pas la zone à bâtir à approvisionner. La nouveauté consiste à se référer à un critère d'efficacité énergétique, et non plus au critère de proximité des bâtiments.

Nous vous prions de transmettre votre prise de position d'ici au vendredi **1^{er} juin 2012** à l'Office fédéral du développement territorial, 3003 Berne. Vous faciliterez le traitement des réponses en envoyant également une version électronique de ce document à l'adresse: info@are.admin.ch

Messieurs Stephan Scheidegger (tél.: 031 322 40 65; courriel: stephan.scheidegger@are.admin.ch) et Christoph de Quervain (tél. 031 322 40 84; courriel: christoph.dequervain@are.admin.ch) de l'Office fédéral du développement territorial se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes:

- Projet mis en consultation et rapport explicatif
- Liste des organisations consultées